

Le Conseil départemental DE SEINE-ET-MARNE



seine 77
& marne
LE DÉPARTEMENT

Un département à votre service

La France compte 96 départements en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).

Le Conseil départemental est au département ce que le Conseil municipal est à la commune. Il décide donc des actions à mettre en œuvre sur son territoire.

Le Conseil départemental est une collectivité territoriale. L'assemblée délibérante du Département est élue au suffrage universel direct pour six ans. Le département est divisé en cantons qui servent de cadre à l'élection de deux conseillers départementaux, un binôme composé d'une femme et d'un homme. Ils assurent ainsi la représentation de la diversité des territoires et la parité au sein de l'assemblée.

En Seine-et-Marne, soit la moitié de la région Île-de-France, il existe 23 cantons représentés par 46 conseillers départementaux. L'assemblée actuelle a été élue en juin 2021.



Jean-François Parigi,
Président du département
de Seine-et-Marne.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président est élu pour 6 ans par l'ensemble des conseillers départementaux. Il exerce le pouvoir exécutif du Département et il est le président de l'Assemblée délibérante.

- **Il fixe l'ordre du jour** des assemblées plénières et propose les rapports soumis à délibération.
- **Il assure** la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil départemental.
- **Il représente le Département** en justice.
- **Il est le chef de l'exécution juridique** des opérations administratives et applique les décisions budgétaires.
- **Il est chargé de l'Administration.** Le président délègue certaines missions à d'autres conseillers.
Ensemble, ils forment l'exécutif du Conseil départemental. En Seine-et-Marne, le président est assisté de 13 vice-présidents, de 7 conseillers départementaux délégués et d'un questeur.
L'Assemblée fixe la politique et les grandes orientations du Conseil départemental.

Un engagement au service des usagers et du territoire

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Toutes les décisions importantes, comme le vote du budget, y sont prises lors des **réunions plénières et publiques**.

La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que les délibérations soient adoptées.

Le président doit réunir le Conseil départemental au moins une fois par trimestre avec un ordre du jour déterminé.

En Seine-et-Marne, l'Assemblée se réunit généralement tous les deux mois à l'Hôtel du Département, situé à Melun.

LA COMMISSION PERMANENTE

comprend, en Seine-et-Marne, le président, les vice-présidents et l'ensemble des conseillers départementaux.

Elle assure la mise en œuvre

des actions de l'Assemblée départementale. Ses réunions ne sont pas publiques.

LES COMMISSIONS TECHNIQUES

sont chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'Assemblée :

- Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture
- Éducation, et Culture
- Jeunesse et Sports
- Solidarités
- Environnement
- Transports et mobilités
- Finances, Ressources humaines et Administration générale





Le Département des possibles

Au Département de Seine-et-Marne, plus de 5000 agents exercent environ 200 métiers.

Premier employeur du territoire, le Département propose des missions riches et variées dans les domaines de l'action sociale, l'aménagement du territoire, la culture, la jeunesse, et l'éducation. Les agents exercent leurs métiers au plus près de chaque Seine-et-Marnais tout en participant à l'attractivité du plus grand territoire de l'Île-de-France.

De plus, en rejoignant le Département des possibles, les agents ont la possibilité de :

S'ENGAGER AU SERVICE DES USAGERS ET DU TERRITOIRE EN EXERÇANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Les équipes du Département s'engagent chaque jour pour l'action sociale, l'aménagement du territoire, la culture, l'éducation. Ils oeuvrent pour rendre le quotidien des Seine-et-Marnais plus facile et exercent une mission qui a du sens. Ils contribuent à des projets d'envergure qui ont un impact sur la vie des concitoyens.

SE FORMER ET DÉVELOPPER LEUR EXPERTISE EN SUIVANT DES FORMATIONS ADAPTÉES

La formation professionnelle tout au long de la carrière est une priorité. En valorisant les compétences et les potentiels, elle permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

S'ÉPANOUIR ET ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT GRÂCE À LA GRANDE DIVERSITÉ DES MÉTIERS

Lors de sa vie professionnelle, l'agent a la possibilité d'être conseillé afin de changer de secteur d'activité, voire de métier : préparation d'une mobilité interne, élaboration d'un projet professionnel...

La mobilité interne peut être fonctionnelle (changement de métier ou d'emploi, prise de responsabilité de niveau supérieur...) et/ou géographique (changement de site géographique ou de direction tout en conservant les mêmes fonctions).

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Les agents (sauf disposition temps de travail particulière) bénéficient de 24 RTT par an en plus des 25 congés annuels réglementaires, et du télétravail pour les fonctions compatibles. Ainsi, au Département de Seine-et-Marne, il est possible de trouver un équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, grâce à une organisation flexible et compatible avec le service rendu à l'utilisateur.

Le Comité des oeuvres sociales de Seine-et-Marne propose des offres de loisirs, de vacances, de billetterie.

BÉNÉFICIER D'AVANTAGES SOCIAUX

Le Département de Seine-et-Marne soutient les agents dans de nombreux dispositifs et prestations sociales. Ainsi, il participe aux cotisations de mutuelle, de contrat collectif pour la prévoyance, de chèques vacances. Il aide au financement de la surprime d'assurance automobile, du billet congé annuel SNCF, des titres restaurant.

SE MOBILISER POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Le Département de Seine-et-Marne s'engage aussi activement pour la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) à travers des politiques fortes en matière d'inclusion, de diversité, d'égalité femmes-hommes, de handicap, de qualité de vie au travail et d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.



Nos grandes compétences

Les compétences du Conseil départemental sont définies par la loi. Les conseils départementaux en France exercent **quatre grandes compétences** qui jouent un rôle fondamental dans la gestion des territoires et le service aux citoyens.

• L'action sociale et la solidarité

C'est la mission principale des Conseils départementaux. Ils gèrent le **Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** pour protéger les mineurs en danger, ainsi que les politiques en faveur des **personnes âgées et handicapées**. Ils assurent également la **protection maternelle et infantile (PMI)** à travers un réseau de centres et de professionnels de santé pour accompagner les familles.

• L'aménagement et le développement territorial

Le Département est responsable des **routes départementales et des transports scolaires**, garantissant l'entretien et la sécurité des infrastructures routières. Il joue aussi un rôle clé dans le **développement économique et le soutien aux communes**, notamment en finançant des équipements publics locaux (écoles, bâtiments publics, réseaux d'eau et d'assainissement).

• L'éducation et la jeunesse

Le Département a la charge de la **construction, de l'entretien et du fonctionnement des collèges**, incluant la gestion des cantines et des équipements numériques. Il participe

également aux politiques éducatives et culturelles en finançant des projets pédagogiques et des actions en faveur des jeunes, comme l'accompagnement des familles en difficulté scolaire et l'aide au transport des élèves.

• La culture et l'environnement

Le conseil départemental soutient les **bibliothèques, les musées, les archives départementales** et la valorisation du patrimoine local. Il finance également des événements culturels et accompagne les acteurs locaux du secteur. Sur le plan environnemental, il gère les **espaces naturels sensibles (ENS)**, participe à la protection de la biodiversité, et encourage les politiques de transition écologique et énergétique.

Compétence partagée avec l'État :

• Sécurité

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne compte plus de 1300 sapeurs pompiers professionnels et 3000 volontaires qui assurent des missions de lutte contre les incendies et de secours aux personnes. Son fonctionnement est financé à près de 85 % par le Département.

Comment est réparti le budget départemental ?

Budget par sections

SECTION D'INVESTISSEMENT :

275,98
millions d'euros

Aménagement du territoire :

153,5 M€

Développement socio-éducatif :

98,9 M€

Solidarité :

2,7 M€

Mission fonctionnelle (dont ressources humaines) :

21 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1,43
milliard d'euros

Solidarités :

765 M€, dont 228,6 M€ pour l'insertion, 205,2 M€ à l'enfance et la famille et 204,6 M€ pour le handicap.

Aménagement du territoire :

201,3 M€, comprenant le développement territorial, la protection de l'environnement, les routes départementales, les transports et la sécurité.

Développement socio-éducatif :

85,7 M€, comprenant l'éducation et la formation, la jeunesse, les sports et les loisirs.

Mission fonctionnelle comprenant notamment les ressources humaines :

258,9 M€

L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Plus de 5 000 agents parmi lesquels des agents d'exploitation des routes, des assistants familiaux, des travailleurs sociaux, des agents des collèges, exercent **200 métiers, sur 187 sites géographiques**, au plus près de chaque Seine-et-Marnais tout en participant à l'attractivité d'un territoire majeur de l'Île-de-France.



Le Département agit au quotidien pour les Seine-et-Marnais

LA SOLIDARITÉ

14 maisons départementales des solidarités

1 maison départementale des personnes handicapées

115 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Et en moyenne chaque année :

30 000 allocataires du RSA

18 516 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie

19 000 visites médicales d'enfants effectuées par les services de la protection maternelle et infantile

L'ÉDUCATION

133 collèges publics entretenus et rénovés par le Département

Des services numériques pour les enseignants et les collégiens : Un espace numérique de travail (Myclasse77, Mystage77...)

30 000 ordinateurs dans les collèges

LE SPORT ET LA JEUNESSE

Environ **150** bourses attribuées chaque année pour le BAFA (brevet d'animateur)

Plus de **700** associations sportives soutenues

LA SÉCURITÉ

Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) financé à près de **85 %** en fonctionnement par le Département

118 000 interventions / an
61 casernes et **6** centres d'intervention techniques

4 800 agents
plus de 100 communes bénéficiaires du bouclier de sécurité

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

5 musées départementaux et le château de Blandy

Plus de **280** associations culturelles soutenues

Une médiathèque départementale
Des archives départementales

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

40 M € investis pour le déploiement du très haut débit sur toute la Seine-et-Marne (fibre optique)

Des centaines de contrats signés avec les communes et les intercommunalités pour apporter une aide financière au développement d'équipements et de services de proximité

LES MOBILITÉS

4 420 km de routes départementales entretenues

14 lignes de bus Express pour **30 000** voyageurs/jour

22 stations de covoiturage

L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

Une marque de territoire lancée en 2020

1^{er} pôle touristique européen (Disneyland Paris)

Aide à l'implantation, à l'innovation et au développement des entreprises avec Seine-et-Marne Attractivité

L'ENVIRONNEMENT

140 000 ha d'espaces boisés (**24 %** de la superficie du département)

1 réserve internationale de biosphère (forêt de Fontainebleau et bocage gâtinais)

18 sites Natura 2000

23 Espaces naturels sensibles (ENS) ouverts au public : l'ENS du Marais d'Episy labellisé sur la liste verte de l'Union internationale de la conservation de la nature pour sa gestion exemplaire.

4 400 km de cours d'eau
20 000 échantillons d'eau analysés

L'AGRICULTURE

1^{er} département agricole d'Île-de-France

336 000 ha de surface agricole

2 900 exploitations agricoles dont environ **160** en bio
5 700 actifs (chefs d'exploitation, salariés...)

40 exploitations aidées financièrement par le Département chaque année dans le cadre de la politique agricole commune

Exécutif



Assemblée départementale 2021 / 2028

Jean-François PARIGI

Président du Département
de Seine-et-Marne

VICE-PRÉSIDENTS

Olivier LAVENKA

Aménagement du territoire, routes,
politiques contractuelles, agriculture

Daisy LUCZAK

Finances, ressources humaines,
commande publique

Brice RABASTE

Transports, mobilités

Anne GBIORCZYK

Enfance, famille, présence médicale

Bernard COZIC

Solidarités

Sarah LACROIX

Jeunesse, réussite éducative,
innovation pédagogique

Xavier VANDERBISE

Collèges

Béatrice RUCHETON

Environnement

Denis JULLEMIER

Habitat, logement, renouvellement
urbain, politique de la ville

Véronique VEAU

Culture, patrimoine

Christian ROBACHE

Sécurité, bâtiments départementaux

Nathalie BEAULNES-SERENI

Enseignement supérieur, formation
professionnelle

Bouchra FENZAR-RIZKI

Sports

1

Canton de
Champs-sur-Marne



Julie
GOBERT

Mathieu
VISKOVIC

2

Canton de
Chelles



Céline
NETTHAVONGS

Brice
RABASTE

3

Canton de
Claye-Souilly



Véronique
PASQUIER

Stéphane
DEVAUCHELLE

4

Canton de
Combs-la-Ville



Virginie
THOBOR

Jean
LAVIOLETTE

5

Canton
de Coulommiers



Sophie
DELOISY

Michel
JOZON

6

Canton de
Fontainebleau



Béatrice
RUCHETON

Pascal
GOUHOURY

7

Canton de
Fontenay-Trésigny



Daisy
LUCZAK

Jean-Marc
CHANUSSOT

8

Canton de
la Ferté-sous-Jouarre



Cindy
MOUSSE-
LE GUILLOU

Ugo
PEZZETTA

9

Canton de
Lagny-sur-Marne



Bouchra
FENZAR-
RIZKI

Christian
ROBACHE

10

Canton de
Meaux



Sarah
LACROIX

Jean-François
PARIGI

11

Canton de
Melun



Nathalie
BEAULNES-
SERENI

Denis
JULLEMIER

12

Canton de
Mitry-Mory



Nathalie
MOINE

Anthony
GRATACOS

13

Canton de
Montereau-Fault-Yonne



Majdoline
BOURGEAIS-
EL ABIDI

Patrick
SEPTIERS

14

Canton de
Nangis



Nolwenn
LE BOUTER

Jean-Louis
THIÉRIOT

15

Canton de
Nemours



Isolène
GARREAU

Bernard
COZIC

16

Canton de
Ozoir-la-Ferrière



Mireille
MUNCH

Laurent
GAUTIER

17

Canton de
Pontault-Combault



Sara
SHORT-
FERJULE

Smaïl
DJEBARA

18

Canton de
Provins



Sandrine
SOSINSKI

Olivier
LAVENKA

19

Canton de
Saint-Fargeau-Ponthierry



Véronique
VEAU

Vincent
PAUL-PETIT

20

Canton de
Savigny-le-Temple



Marie-Line
PICHÉRY

Éric
BAREILLE

21

Canton de
Serris



Anne
GBIORCZYK

Thierry
CERRI

22

Canton de
Torcy



Claudine
THOMAS

Yann
DUBOSC

23

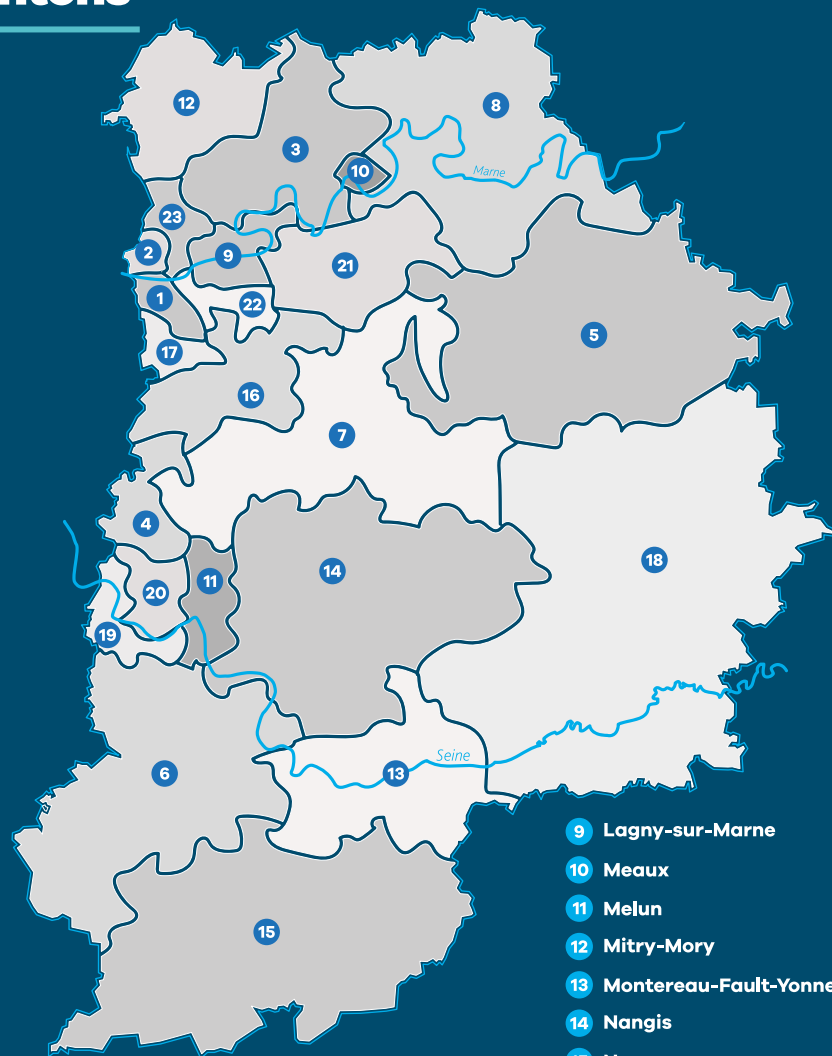
Canton de
Villeparisis



Emma
ABREU

Xavier
VANDERBISE

23 cantons



Les 46 conseillers départementaux sont au service d'un territoire dynamique et diversifié.

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1 Champs-sur-Marne | 9 Lagny-sur-Marne |
| 2 Chelles | 10 Meaux |
| 3 Claye-Souilly | 11 Melun |
| 4 Combs-la-Ville | 12 Mitry-Mory |
| 5 Coulommiers | 13 Montereau-Fault-Yonne |
| 6 Fontainebleau | 14 Nangis |
| 7 Fontenay-Trésigny | 15 Nemours |
| 8 La Ferté-sous-Jouarre | 16 Ozoir-la-Ferrière |
| | 17 Pontault-Combault |
| | 18 Provins |
| | 19 Saint-Fargeau-Ponthierry |
| | 20 Savigny-le-Temple |
| | 21 Serris |
| | 22 Torcy |
| | 23 Villeparisis |

LE DÉPARTEMENT EN CHIFFRES



Cité médiévale de provins
inscrite au patrimoine de l'Unesco



1 421 197 habitants
dont 33,4 % ont moins de 25 ans



Château de Blandy



5 915 km²
de superficie soit 49 % de la région



Château de Fontainebleau
inscrit au patrimoine de l'Unesco



330 km de voies navigables



5 musées départementaux



4 420 km de routes départementales



1^{re} destination touristique
1 parc d'attraction
Disneyland Paris



56,4 %
du territoire est occupé par des terres agricoles



132 collèges publics
Près de **75 000** collégiens



2 grandes zones urbaines
Sénart et Marne-la-Vallée



4 sites universitaires
Cité Descartes, Sénart, Melun, Fontainebleau



1 pôle aéroportuaire
Roissy-Charles-de-Gaulle (aviation civile + fret)



14 MDS
(maisons départementales des solidarités) complétées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Notes

Notes



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

